



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



quartiers2030



CONTRAT DE VILLE
«ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030»
LE GRAND GARROS
2024 - 2030



sommaire ●

CONTEXTE

P6

- 1 / Les enseignements de l'évaluation finale
- 2 / Les chiffres clés du quartier du Grand Garros
- 3 / La démarche d'élaboration du contrat de ville
- 4 / Ligne directrice, finalités, défis et enjeux : le sens du projet collectif
- 5 / Plan d'action : 2 finalités, 4 enjeux, 8 ambitions et les 12 projets prioritaires retenus
- 6 / La Gouvernance
- 7 / Une évaluation intégrée
- 8 / Le calendrier projeté à l'échéance 2030
- 9 / Sigles

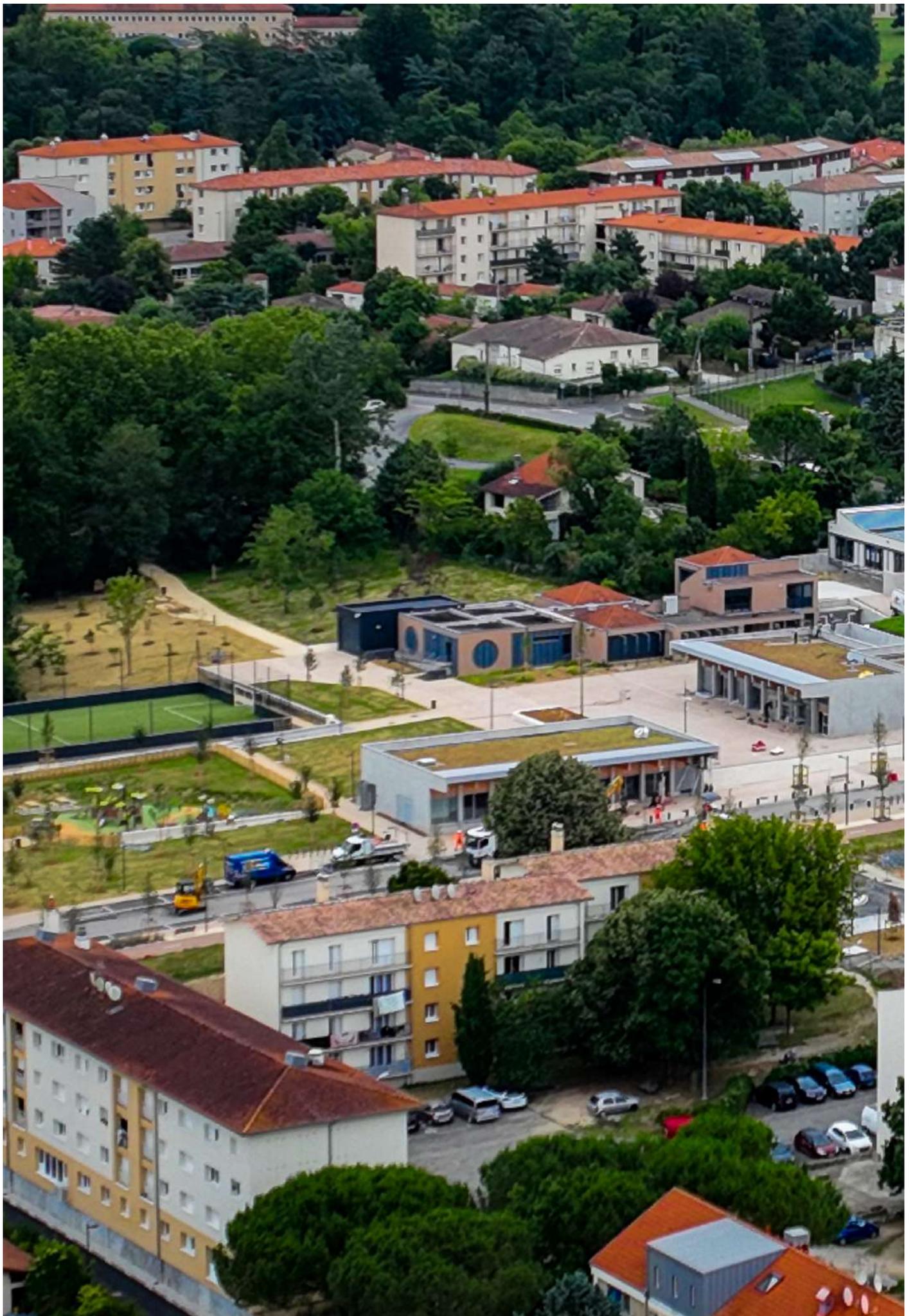
SIGNATURES

P29

ANNEXES :

P31

- Le Schéma global du contrat de ville
- Le Programme d'actions des 12 projets prioritaires
- La Gestion Urbaine Sociale de Proximité
- La Contribution Région Occitanie



ENTRE LES SIGNATAIRES :

L'Etat, représenté par Laurent CARRIÉ, préfet du Gers, et Pierre-André DURAND, préfet de la Région Occitanie

La Communauté d'Agglomération Grand Auch Coeur de Gascogne, représentée par Bernard PENSIVY, président

La Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, présidente

Le Département du Gers, représenté par Philippe DUPOUY, président

La Commune d'Auch, représentée par Christian LAPREBENDE, maire

L'Education nationale, représentée par Mostafa FOURAR, recteur d'académie

L'Agence régionale de Santé, représentée par Didier JAFFRE, directeur général

Le ministère de la Justice, représenté par Clémence MEYER, procureure de la République

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, représentée par Rémy BRANET, président

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie représentée par M. Philippe ARCHER, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de niveau départemental du Gers

La Chambre d'Agriculture du Gers, représentée par Bernard MALABIRADE, président

France Travail, représenté par Hélène POLIART, directrice départementale

La Mission Locale pour l'Emploi du Gers, représentée par Hélène ROZIS-LEBRETON, présidente

La Banque des Territoires - Caisse des Dépôts, représentée par Pierre COLOMBET, directeur territorial

La Caisse d'Allocations Familiales du Gers, représentée par Thierry SAINT-LUC, président

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers, représentée par Jean-Claude MORA, président

L'Office Public de l'Habitat du Gers, représenté par Bernard KSAZ, président

La SA Gascogne HLM, représentée par Lucien CASTET, président

L'AgaPei, représentée par Michel STAROZINSKI, président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



**Le contexte :
un premier contrat de ville,
une nouvelle géographie prioritaire**

Le premier contrat de ville 2015 - 2023 s'est inscrit dans le cadre d'une fusion d'intercommunalité entre Grand Auch Agglomération et la Communauté de Communes Cœur de Gascogne.

Ainsi, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), initié par le Préfet du Gers a donné lieu à une fusion d'EPCI, révélant dorénavant l'intercommunalité de référence : la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (GACG).

Située au cœur du département du Gers, la nouvelle communauté d'agglomération comprend désormais 34 communes au 1^{er} janvier 2017, date de sa constitution, dont la préfecture du département est Auch. À cette même date, elle comptait une population de 38 612 habitants et une Unité Urbaine Elargie (UUE) composée d'Auch, Pavie, Duran et Preignan de 26 483 habitants.

Dans le cadre de ces statuts, l'EPCI assure l'exercice de la compétence obligatoire "Politique de la Ville", qui se décline ainsi :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville.

L'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne compte désormais **40 868 habitants** (source INSEE 2020) pour une densité de pratiquement **65 habitants au kilomètre carré** et offre plus de **17 000 emplois** : c'est donc un « grand pôle urbain ».

Selon les données du portrait de territoire, édition 2022, réalisé par le GIP Gers Solidaire :

AU NIVEAU DE L'EMPLOI, l'agglomération concentre 17 038 actifs qui se répartissent ainsi:

- 10.15 % de 15 - 24 ans
- 70.71% de 25 - 54 ans
- 19.12 % de 55 - 64 ans.

Un taux de chômage (source 2017) de 12.1% de la population active ce qui classe l'agglomération 4 points au-dessus de la moyenne nationale (8.8%).

Pour autant, le nombre de création d'entreprise entre 2015 et 2018 a augmenté de 7.58% avec 2825 entreprises dorénavant installées au sein de l'Agglomération.

DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT, le territoire aggloméré compte essentiellement des résidences principales (85.7%) alors que les résidences secondaires représentent 4.2 % et 10.1% de logements vacants.

Le taux de Logements Locatifs Sociaux (LLS) est légèrement plus élevé au sein de l'agglomération (11.7%) alors même qu'il n'excède pas 10% au sein des 14 autres EPCI du département.

Pour conclure, depuis la contractualisation du premier contrat de ville les fragilités suivantes sont relevées :

- Un nombre important de personnes en situation de handicap et de dépendance correspondant à 9 % de la population.
- Un taux de personnes de l'agglomération vivant seules supérieur de 4 à 18 points par rapport à la population départementale, notamment chez les jeunes de 20 - 24 ans et les 25 - 39 ans. Le taux de ménage de 1 personne est de 44,4 %.
- On relèvera au nombre de 4887 usagers de l'agglomération éligible à la Complémentaire Santé Solidarité soit plus 32 % des bénéficiaires gersois.

Ce premier contrat de ville du Grand Garros 2015-2023, signé le 7 mai 2015, a porté sur le quartier " Le Grand Garros", de 1972 habitants, composé de trois sous quartiers (Garros, Hourre, Tuileries) situé sur la commune d'Auch. Il était et demeure le seul quartier inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville dans le département du Gers.

Ce quartier, situé dans un département rural dans une ville moyenne de 23 276 habitants au 1^{er} janvier 2022 se distingue singulièrement des grands ensembles de métropoles urbaines. Pour autant, des dysfonctionnements urbains, architecturaux et sécuritaires étaient réels et impactaient son cadre de vie. Le quartier concentrait également des fragilités socio-économiques inquiétantes révélées par le diagnostic territorial.

Conformément à la loi du 21 février 2014, dite loi Lamy, le contrat de ville a été mis en œuvre avec et pour les habitants du quartier, notamment par des réunions mensuelles du Conseil Citoyen.

Des membres étaient systématiquement présents aux instances de gouvernance du Contrat.

Un second collectif dénommé "Marches exploratoires de femmes" était régulièrement consulté. Ces deux partenaires constituent encore aujourd'hui l'essentiel de la participation citoyenne du Contrat de ville.

Au bénéfice de l'évaluation intermédiaire et de la révision réalisée en 2018, le contrat s'est décliné en 31 mesures spécifiques :

- 2 piliers transversaux : participation des habitants et la lutte contre les discriminations
- 3 piliers thématiques : habitat et cadre de vie, emploi et développement économique, cohésion sociale
- 7 thématiques : logement, habitat, cadre de vie ; économie, emploi, formation ; accompagnement social ; santé, prévention, accès aux soins ; sport, culture, jeunesse, loisirs ; réussite éducative ; prévention sécurité...

Entré en politique de la ville sur le critère du taux de pauvreté de 51,3 % (INSEE 2013), l'enjeu était de faire du quartier prioritaire du Grand Garros un quartier comme les autres.

Cet enjeu était porté par le contrat de ville dont les 3 objectifs étaient :

- Favoriser la connexion du quartier avec le reste de la ville,
- Améliorer les conditions et le cadre de vie de tous les habitants,
- Favoriser le « vivre ensemble » entre les différentes populations d'Auch et du Grand Auch.

L'amélioration de la situation territoriale du Grand Garros passait par l'atteinte des objectifs locaux du contrat de ville.

Avec un taux de pauvreté de 59,6 % (INSEE 2022), le quartier du Grand Garros a été maintenu en géographie prioritaire, par décret ministériel du 28 décembre 2023..

1/ Les enseignements de l'évaluation finale du premier contrat de ville

Lors de l'évaluation finale du contrat de ville, des constats avérés ont été partagés par les partenaires et les perspectives suivantes se sont dégagées par thématique :

CONCERNANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Maintenir/soutenir les enjeux relevés à mi-parcours suivants :
- Implication des habitants dans l'animation du quartier, notamment à travers les événements culturels et les associations,
- Le prolongement des actions favorisant l'insertion des femmes dans la vie sociale et associative du quartier,
- La pérennisation des événements de vivre ensemble sur le quartier co-organisés avec les habitants dans le but de favoriser un savoir vivre en collectif,
- L'accessibilité élargie des habitants et des citoyens dans les instances de participation et leur prise en compte dans les pratiques professionnelles.
- Développer le pouvoir d'agir en améliorant les conditions et modalités d'approches ;
- Inciter à la diversité des publics participants (jeunes, hommes...);

CONCERNANT L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

- Maintenir la mixité sociale (intégration des différentes communautés à la vie du quartier, dialogue inter-culturel, la ségrégation sociale et spatiale) ;
- Communiquer autour du quartier (dans une approche positive) ;
- Dépassez l'autocensure des habitants à sortir du quartier et à investir la ville, dépasser les imperméabilités respectives ;
- Réussir la réhabilitation et le relogement en évitant la gentrification : le contrat de ville et ses signataires en sont garants ;
- Développer une logique d'appel à projet pour permettre aux actions de se renouveler sur des projets qui s'inscrivent sur la durée et pour envisager de façon globale la question du logement et du cadre de vie ;
- Garantir la cohérence de temporalité entre la convention ANRU (2026) et le contrat de ville, afin d'accompagner les changements urbains par les politiques sectorielles déclinées à destination des habitants du QPV ;

SOCIAL ET OFFRE DE SOINS

- Accès aux droits : maintenir, faciliter l'accès aux droits des usagers les plus éloignés du numérique, au regard de la dématérialisation et de la fermeture des guichets.
- Santé : développer « L'aller vers » de façon collaborative :
- Travailler sur une logique d'objectifs ;
- Impliquer davantage l'espace multi-partenarial sur des fonds dédiés autour d'une thématique particulière (CPAM) ;
- Retenir une approche segmentée sur le dépistage des cancers, mais aussi sur la prévention buccodentaire (MT dents, destiné aux 3- 24 ans).

OFFRE CULTURELLE

- Maintenir l'action culturelle sur le quartier, l'inscrire dans le temps, le consolider tout en gardant le sens du projet et la relation avec le public ;
- Construire des projets culturels à géométrie variable dont le rythme est à articuler avec l'évolution et la vie du quartier ;
- Définir, assurer un portage et une gouvernance partagée autour de la culture entre l'ensemble des acteurs Ville, Agglomération et État ;
- Étoffer et renouveler la participation des habitants, impliquer plus de jeunes ;
- Préciser le périmètre du projet de résidence de territoire, selon les moyens et dimensionnement de l'action, prévoir un programme d'action en mutualisant les compétences, les ressources et les moyens des différents acteurs.

ACTION ÉDUCATIVES PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES

- Élargir la prise en charge des enfants repérés à l'ensemble des écoles primaires d'Auch ;
- Renforcer le suivi des enfants repérés sur tout le parcours scolaire primaire et secondaire ;
- Continuer à développer l'accompagnement à la parentalité ;
- Développer des projets entre les partenaires et acteurs du dispositif de scolarisation précoce.

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Prendre en compte les enjeux de la sécurité des habitants et la prévention de la délinquance à travers la perspective de la vidéo protection, de la création d'un poste adulte relais relatif à la gestion des espaces publics ;
- Maintenir la cellule de veille "sécurité et tranquillité publique" dans le cadre du CISPD.

La conclusion générale de l'évaluation du premier contrat de ville est la suivante :

Sur les huit années qu'a duré le contrat de ville, des partenariats préexistants au contrat de ville ont été formalisés. L'interconnaissance et la mise en relation des acteurs ont favorisé la transversalité.

La parole des habitants, en tant qu'experts d'usage et de terrain a été intégrée.

Les processus de coopération induits par le contrat de ville ont engendré une réelle dynamique partenariale et des réflexes de collaboration et de travail entre acteurs dans le sens commun de l'intérêt général pour les habitants, à qui la parole est donnée.

Ce sont ces dynamiques qui doivent être préservées, enrichies et poursuivies.

Le contrat de ville a rendu possible :

- un travail collaboratif entre les institutions agissant sur un même thème avec des approches différentes ;
- un travail en commun des services de l'État et territoriaux qui a généré une culture professionnelle commune ;
- la mobilisation d'une communauté de travail pour traverser la crise sanitaire ;
- l'innovation des politiques publiques.

Les perspectives générales à 5 ans tendent vers un quartier transformé

Le contrat de ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain engendrent une évolution du quartier programmée jusqu'en 2026 voire 2028.

Les travaux d'infrastructures portent sur les espaces publics, les voiries et les cheminements doux... Le quartier évolue en lien avec les préoccupations de la transition environnementale et vise sur certains aspects à être exemplaire pour les autres quartiers.

Les modifications sont en cours par le développement d'offres de services et de commerces de proximité. L'offre de soins demeure une préoccupation majeure à consolider au sein de la nouvelle centralité pour faire de celui-ci un territoire autosuffisant, à valeur d'exemplarité pour le reste de la ville d'Auch.

Les modifications sont aussi comportementales avec des habitants qui répondent présents et sollicitent les offres de lien social, culturelles et sportives, avec lesquelles ils se sont familiarisés depuis 2015. En raison d'une transformation significative, il appartient aux collectivités territoriales et à ses partenaires de veiller à accompagner les habitants pour une meilleure appropriation de ce quartier transformé. L'acte II, le contrat de ville 2024-2030, y veillera.



2 / Les chiffres clés du quartier du Grand Garros

QUARTIER DU GRAND GARROS : 20 CHIFFRES CLÉS

chiffres : INSEE 2022

Démographie	QPV	Commune
Population au 1er janvier 2018	2 358	22 200
Part de la population ayant moins de 25 ans	40,9%	26,9%
Part des femmes de moins de 25 ans parmi les femmes	36,4%	23,7%
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	1,9	0,6
Part des étrangers dans la population	31,1%	7,8%
Part des allocataires de moins de 25 ans non étudiants parmi les foyers allocataires	6,2%	12,4%
Part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires	22,4%	14,3%

	QPV	Commune	Éducation
	327	1 861	Nombre d'écoliers du premier degré
	204	552	Nombre d'écoliers en école maternelle
	2	7	Nombre d'écoles maternelles
	1	8	Nombre d'écoles élémentaires
	42,3%	14,2%	Taux de retard en 3ème
	42,8%	16,3%	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi

Insertion professionnelle	QPV	Commune
Taux d'emploi des 15-64 ans	33,5%	60,1%
Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans	32,7%	59%
Part des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP	31,3%	15,5%
Part des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation CAP-BEP	42,4%	32,2%
Part des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation équivalent au bac	13,8%	23,5%
Part des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation supérieur au bac	12,5%	28,7%



Logement



	QPV	Commune
Part des appartements dans les résidences principales	96,6 %	51,4 %
Part des résidences principales construites entre 1946 et 1970	32,7 %	59 %
Part des logements sociaux dans les résidences principales	31,3 %	15,5 %



Revenus

	QPV	Commune	
	980 €	1 690 €	Médiane des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation
	59,6 %	18,3 %	Taux de pauvreté

Tissu économique



	QPV	Commune
Part des établissements de commerce, transports, hébergement et restauration dans les établissements	42 %	30,3 %
Part des établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale dans les établissements de service	47 %	31,1 %



3 / La démarche d'élaboration du contrat de ville

La circulaire ministérielle du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a fixé le cadre de la nouvelle contractualisation "Engagements Quartiers 2030" qui repose sur trois principes: un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée et une contractualisation resserrée.

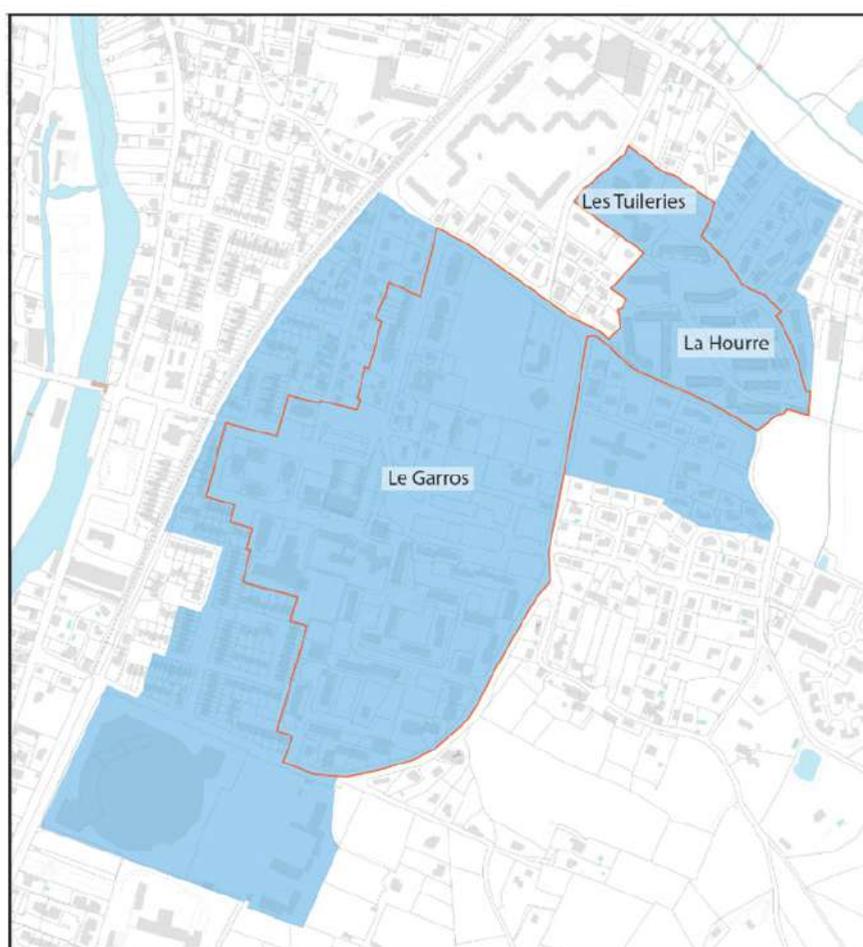
3.1 Un zonage actualisé

Le projet de contour co-construit avec Grand Auch Agglomération et la mairie d'Auch a été validé par les techniciens de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dès juin 2023.

L'école primaire Marie SKLODOWSKA CURIE inscrite en zonage Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), l'antenne délocalisée du Centre de Formation des Apprentis (CFA de Pavie) et l'Établissement et Services Médico Educatif "AGAPEI" ont été intégrés, ainsi que certains logements au regard de la situation sociale constatée par les acteurs de terrain.

La population sera de 2400 à 2600 habitants, dans l'attente de la publication des chiffres INSEE 2023.

Carte du Quartier prioritaire Politique de la Ville Le Grand Garros



LEGENDE

- Périmètre contrat de de ville Le Grand Garros 2015-2023 et du NPNRU 2019-2026
- Périmètre Engagements Quartiers 2030 Le Grand Garros 2024-2030

Le nouveau contour a été entériné par le décret ministériel listant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, daté du 28 décembre 2023 et publié le 29 décembre 2023 au Journal Officiel.

3.2 Une participation citoyenne ravivée

Une première réunion publique, en présence d'une soixantaine d'habitants, a eu lieu le 12 juillet 2023 au nouveau foyer Raymond Favre de la Hourre, construit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

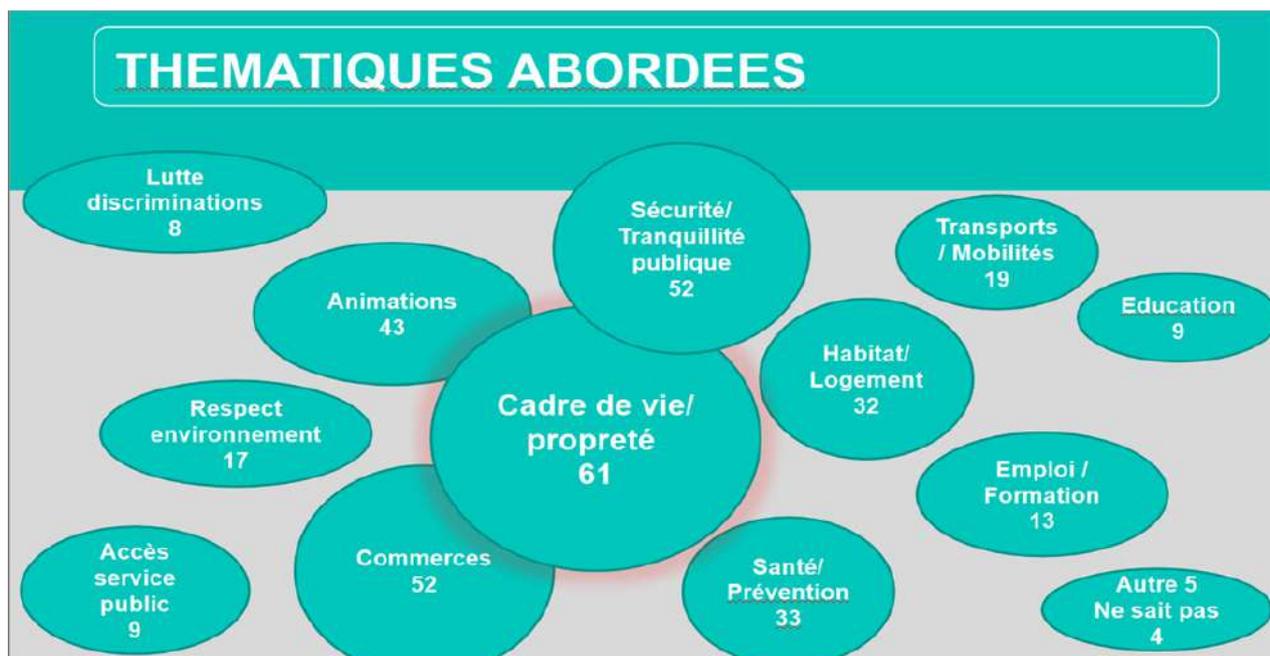
Un questionnaire a été déployé sur le quartier de mi-juillet à fin octobre 2023 par les médiateurs sociaux et les professionnels de terrain, partenaires du contrat de ville. Une réunion de restitution a eu lieu le 19 décembre 2023 en présence des habitants et des représentants des services des collectivités et de l'Etat.

Les résultats de la consultation citoyenne

179 participants dont 71 % habitants du quartier et 29 % hors quartier ont répondu.

54 % de Femme, 46 % d'Homme et une personne non genrée ont participé.

Des personnes de tout âge dont 38 % de 26-45 ans ont été questionnées



Par ordre de priorité, les thématiques prioritaires sont les suivantes :

Sur la thématique du cadre de vie et de la propreté, dans leur vie quotidienne, les habitants insistent sur le niveau de propreté (espaces verts, espaces de jeux et de sport) et la gestion des déchets qui doivent être exemplaire.

Pour ce qui relève du commerce, il est attendu une plus grande diversité et une massification du commerce, dont des enseignes alimentaires moins chères et de la restauration rapide entre autres.

Pour la sécurité et la tranquillité publique, l'unité des forces de l'ordre (Polices nationale et municipale) est une priorité et pourrait prendre la forme d'une police de proximité.

En termes d'animations, la vie de la cité est perçue comme peu animée, avec des offres d'activités et d'animateurs trop peu présentes (manque de terrains de sports).

Au titre de l'habitat et du logement, la priorité consiste à entretenir, rénover et adapter l'intérieur des logements au cœur de leur habitat.

Dans le champ de la santé et de la prévention alimentaire, les citoyens mettent en exergue le besoin d'un médecin généraliste au sein d'un centre de santé ou d'un espace dédié.

L'offre de transport mobilité doit être améliorée et soutenue (fréquence, horaire, arrêt, parcours).

Dans le cadre du respect de l'environnement, les citoyens sont en recherche d'amélioration dans le domaine des espaces verts et des voiries.

Sur l'emploi et la formation, il ressort pour les habitants un besoin d'accompagnement et de suivi face au manque d'organismes et d'entreprises d'insertion ou d'un intermédiaire, ce qui se traduit globalement par un manque d'emploi sur le quartier.

Dans le champ de l'éducation, les citoyens perçoivent la lutte contre les discriminations et les cours de soutien comme axes prioritaires.

Sur le thème de l'accès aux services publics, la demande porte sur une offre de services et de lieux d'information.

Dans le champ de la lutte contre les discriminations, le citoyen attend des actions de prévention, de sensibilisation et des ateliers.

Cette enquête citoyenne met en évidence des actions qui demeurent à mener.

Sans s'engager dans une obligation de résultats, l'Etat et l'Agglomération ont pris l'engagement de prendre en compte ces préoccupations par la mise en œuvre d'une obligation de moyens.

3.3 Les orientations de la consultation des élus

Afin de satisfaire à la révision du premier contrat de ville, une consultation des élus du territoire a été initiée afin de recueillir leurs ambitions stratégiques. Ainsi, lors d'une soirée thématique courant février 2024, les services de la préfecture associés à ceux de l'Agglomération ont rassemblé une vingtaine d'élus de la ville, de l'Agglomération, du Département du Gers et de la Région Occitanie pour exposer le schéma heuristique des nouvelles orientations de la Politique de la Ville travaillées en équipe projet et recueillir leurs intentions à l'horizon 2030.

De cette consultation, les élus territoriaux s'accordent à dire que la priorité est de lutter contre la paupérisation.

Il ressort ensuite de rechercher la mixité et la diversité des populations au sein de ce quartier. L'évolution socio-culturelle devra être dorénavant plus largement appréciée au sein de ce nouveau quartier alors même que l'école publique et l'habitat via de nouvelles constructions constituent concomitamment les domaines à investir pour une transformation significative.

Les élus régionaux soulignent l'importance de la formation et de l'accompagnement à l'emploi qui doivent se traduire par la levée des freins pour les populations et notamment les femmes. Le quartier recèle d'un potentiel de public à former dans les métiers médico-sociaux, ce qui invite à une réflexion sur un site de formation ou un forum dédié à ces métiers. Il est également relevé que la dimension économique peut constituer un facteur de diversité par une offre de travail qui permet des flux de nouvelle population. La problématique de la mobilité au sens large constitue un enjeu essentiel à traiter afin d'apporter tout ou partie de réponse.

S'agissant du domaine de la santé et de l'offre de soins, les élus communaux et agglomérés s'accordent sur l'exercice d'une proximité par la démarche d'aller-vers comme début de réponse. Cette composante n'est pas la seule à poursuivre et pour les élus départementaux, les compétences psychosociales sont un sujet fondamental.

Le dernier domaine pour lequel les élus sont unanimes est le champ de la parentalité et de son accompagnement qui nécessite une meilleure coopération des acteurs territoriaux au bénéfice des jeunes populations accueillies au sein du quartier.

Les ambitions suggérées par les élus territoriaux sont de développer une nouvelle attractivité, voire une fierté d'appartenance, à ce quartier, à l'échéance 2030. Il s'agit aussi de poursuivre la lutte contre toute forme de discrimination tandis que l'émancipation des populations passera par un accompagnement à une plus grande autonomie dans le parcours de vie.

3.4 Les étapes de l'élaboration avec l'équipe élargie : Une contractualisation aux finalités resserrées

L'objectif est l'élaboration d'un nouveau contrat de ville 2024-2030 autour de projets prioritaires, largement partagés par les habitants et les partenaires engagés.

Les équipes-projets ont élaboré le contrat de ville avec, pour principe fondateur, l'approche du Projet à Impact Collectif (PIC), qui repose sur le constat qu'aucune organisation isolée ne peut parvenir à générer à elle-seule des changements sociaux de grande ampleur.

De plus, les opérateurs du contrat s'engagent à transformer leurs pratiques professionnelles de droit commun en pratiques coopératives et inter-institutionnelles.



4/ Ligne directrice, finalités, défis et enjeux le sens du projet collectif

Cette première phase de l'élaboration du contrat, issue du travail effectué avec l'équipe projet élargie et incluant les travaux des partenaires, échanges et consultations des habitants et élus, a été présentée et validée en Copil du contrat de ville 2015-2023 en février 2024.

> Une ligne directrice : Un quartier engagé dans la coopération

Trois principes d'actions ont été privilégiés et s'inscrivent dans les principes fondateurs et transversaux des finalités du plan. Ces principes sont :

- Renforcer le droit commun ;
- Développer les logiques de parcours, les suivis individuels, l'aller vers ;
- Consolider les coopérations.

La mise en œuvre de ces principes d'actions met en avant **le défi** suivant :

Transformer les pratiques professionnelles de droit commun en pratiques coopératives inter-institutionnelles.

Et un enjeu : La qualité de service aux habitants

> 1^{ère} finalité : Un quartier attractif et en transition

La finalité de l'attractivité du quartier reflète la volonté de poursuivre le sens des actions mises en place lors du premier contrat de ville. Aujourd'hui la question de l'attractivité d'un quartier ne peut être abordée sans intégrer des actions reliées à la transition.

Pour y répondre, un défi a été exprimé ainsi que trois enjeux reliés entre eux. Il s'agira d'agir collectivement ou individuellement pour changer l'image du quartier et affirmer que ce territoire est dorénavant un territoire "partagé".

Défi : Agir pour changer l'image de quartier- un quartier partagé

Trois enjeux : La qualité de vie sur le quartier, la paix publique et l'intégration collective des transitions

> 2^{ème} finalité : Un quartier résilient et dynamique

La notion de résilience est une notion forte qui reprend à la fois l'objectif d'émancipation des habitants mais surtout leur dynamisme à porter la transformation de leurs parcours et de leur quartier.

Pour y répondre, un défi a été exprimé ainsi qu'un enjeu. Il s'agira de s'entreprendre à l'émancipation de tous et pour la réussite de tous les habitants du Grand Garros.

Défi : Agir pour l'émancipation, la réussite pour tous

Un enjeu : L'égalité des chances

5/ Plan d'action :

2 finalités, 4 enjeux, 8 ambitions et les 12 projets prioritaires (PP) retenus

Considérant le sens et les enjeux du projet validé, les services de l'Etat et de l'Agglomération se sont accordés pour dégager les ambitions et les projets à mettre en œuvre en priorité.

UN QUARTIER RÉSILIENT ET DYNAMIQUE : L'ENJEU DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Pour répondre à cet enjeu unique, cinq ambitions ont été déterminées et parmi les dispositifs déjà engagés, sept projets prioritaires à déployer :

1/ Renforcer l'action éducative de qualité pour tous

- La "Maison des Mille Jours" ;
- La cité éducative 4 - 15 ans.

2/ Promouvoir l'accès à la santé et au bien-être pour tous

- Les soins de proximité pour tous ;
- Le Plan Local Nutrition Santé (PLNS).

3/ Assurer l'accès à l'emploi et à la formation pour tous

- Un habitant, un parcours vers l'emploi.

4/ Renforcer le Vivre ensemble et l'aller vers

- Accompagnement aux mobilités.

5/ Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité Femme - Homme

- Non aux discriminations !



UN QUARTIER ATTRACTIF ET EN TRANSITION TROIS ENJEUX : LA QUALITÉ DE VIE SUR LE QUARTIER, LA PAIX PUBLIQUE ET L'INTÉGRATION COLLECTIVE DES TRANSITIONS

Pour faire face à ces trois enjeux, trois ambitions ont été retenues et parmi les dispositifs déjà engagés, cinq projets prioritaires à déployer :

1/ Développer la mixité sociale et urbaine

- L'école de la diversité ;
- La diversité de l'habitat.

2/ Développer le respect d'un comportement citoyen

- Parti Cit' Auch ;
- Promouvoir et Faciliter la Formation aux Valeurs de la République et Laïcité (P2F VRL)

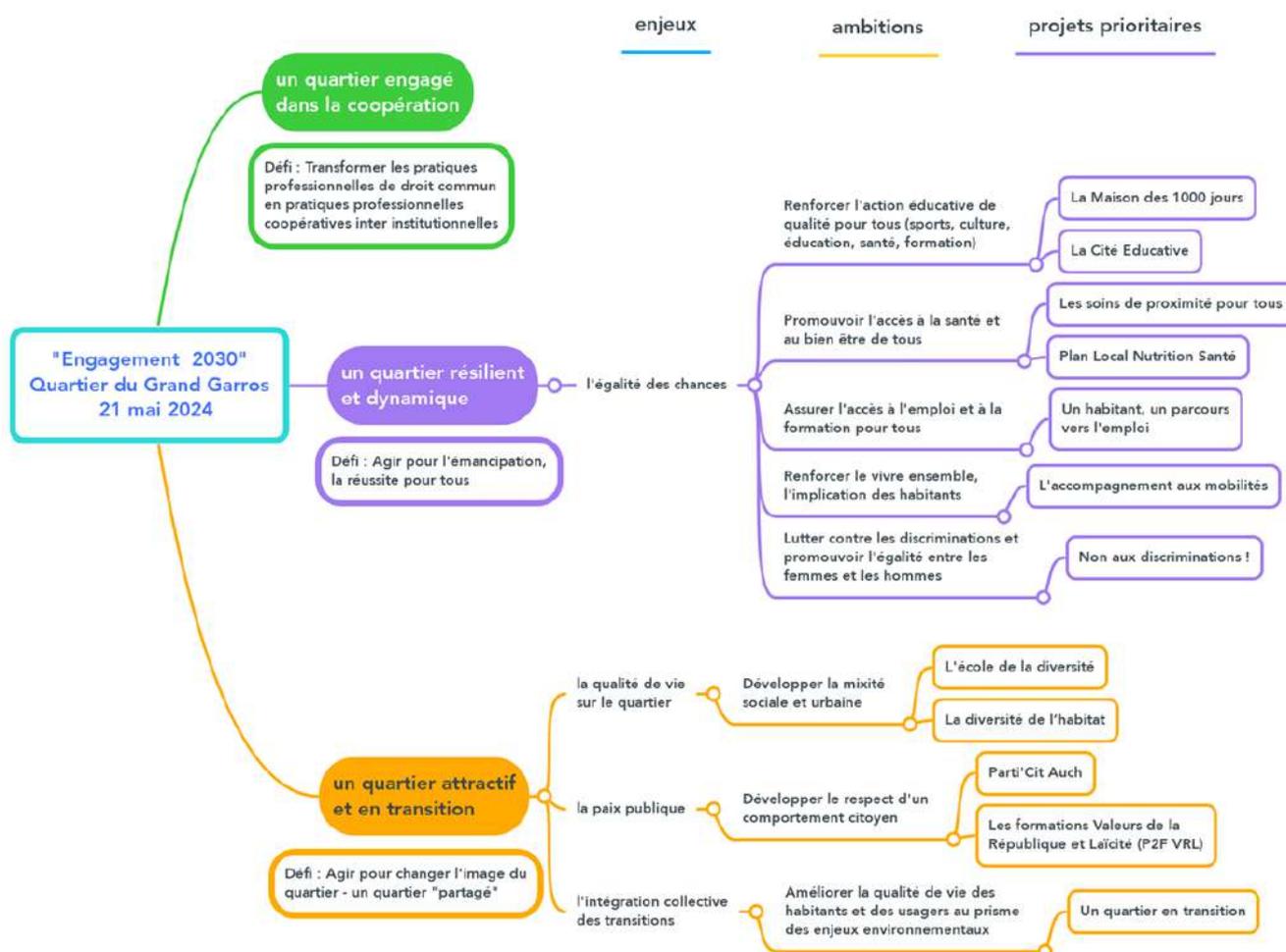
3/ Améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers au prisme des enjeux environnementaux.

- Un quartier en transition.

L'ambition poursuivie par cette nouvelle organisation du Contrat 2024 - 2030 n'est pas d'ajouter de la complexité mais au contraire de travailler différemment de la première contractualisation. C'est ainsi qu'avec l'apparition des projets prioritaires, les acteurs du contrat de ville s'inscrivent dans un processus de coopération venant se substituer à une démarche de coordination.

Au-delà des projets définis comme prioritaires, des dispositifs existants perdurent : par exemple, le Conseil citoyen, les médiateurs sociaux, le Programme de Réussite Éducative, la Convention de partenariat relative aux actions de prévention spécialisée en faveur de la jeunesse, la Gestion Urbaine Sociale et Urbaine, la Résidence de quartier, le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations et Égalité Femmes-Hommes sont intégrés dans les projets prioritaires.

PLAN DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



actualisé le 21 mai 2024

6/ LA GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE SONT DES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION ET D'INFORMATION

À l'élaboration du premier contrat, la gouvernance fut le fruit d'une longue réflexion et l'affirmation d'une volonté de partage et de réussite de cette contractualisation. Comme évoqué dans le cadre de l'évaluation, la gouvernance a permis d'asseoir des relations de confiance entre protagonistes du contrat, vis-à-vis des citoyens du quartier et au-delà affirmer des réussites de collaboration. Le parti pris de positionner ce projet d'intérêt général au service d'un territoire et de ses habitants reste un fondement de ce second contrat de ville. L'objectif sous-tendu de cette gouvernance mise en place est de donner du sens à l'action.

À ce titre, le nouveau contrat souhaite capitaliser et tirer des enseignements pour conforter cette gouvernance et dorénavant la rendre plus efficiente quant à l'obtention de résultats qui viseront à apporter des améliorations concrètes et significatives pour les habitants.

Aussi, l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville "Engagements Quartiers 2030", précise qu'au travers des nouveaux cycles de contractualisation, l'Établissement Public de Coopération Intercommunal retenu au titre de la géographie prioritaire devra accorder une attention fondée sur 3 principes structurants :

> La nouvelle génération de contrat Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie.

Le maire de la commune d'Auch est dorénavant au cœur de l'élaboration de ce contrat, considérant l'échelon territorial de la ville comme le premier acteur concerné en matière de politique de la ville.

De plus, lors de la réflexion sur le nouveau périmètre de la géographie prioritaire, l'échelon local a proposé à l'ANCT de prendre en compte de nouveaux signataires du contrat de ville nouvelle génération. Informés dès à présent par courrier, l'AGAPEI et l'antenne professionnelle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Pavie viendront s'adjoindre aux dix-neuf signataires déjà inventoriés à ce contrat.

> La participation citoyenne doit être prise en compte pour l'élaboration des Contrats de villes, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets et les indicateurs de suivi.

À l'initiative de l'Etat et de l'Agglomération, les instances de participation citoyenne sont associées au comité stratégique, aux différents comités techniques ainsi qu'à l'observatoire de l'évaluation et à la restitution des indicateurs des projets prioritaires.

> Enfin, l'articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes devra s'opérer afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun.

Cette dimension est bien prise en compte dans la constitution même du prochain contrat de ville. La démarche entreprise par les collectivités et les services de l'État ne sera plus une démarche basée sur une analyse et un portage de dossier de manière analytique ou sectorielle. Le choix a été fait d'identifier et de repérer des projets prioritaires qui pourront mobiliser différents acteurs des politiques publiques, favorisant ainsi l'interconnaissance des autres schémas stratégiques du territoire (Schéma Départemental de Services aux Familles - Contrat Territorial Global - Projet Educatif de Territoire - Schéma départemental global des solidarités - Contrat Régional de la Transition Écologique - Contribution Régionale Occitanie - Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 - SCOT de Gascogne - Plan Local de l'Habitat - Contrat de Sécurité Intérieur - Pacte Local des Solidarités - Schéma Territorial du Gers - Projet Régional de Santé ...).

À titre d'exemple, une articulation indispensable du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) avec les actions du contrat de ville est actée.

Un contrat territorial d'accueil et d'intégration des « réfugiés » sera signé, pour 3 ans, entre l'Agglomération et l'État afin de mettre en place des actions destinées à faciliter l'intégration des populations primo-arrivantes (bénéficiaires de la protection internationale, regroupement familial, motif économique) sur le territoire. Il s'agit de renforcer les synergies dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques en coconstruisant les actions et en créant un espace d'échanges sur les questions d'accueil et d'intégration.

4 axes ont été définis :

- L'accès au logement dans un parcours de droit commun,
- L'accès aux droits, à la citoyenneté et le soutien à la parentalité,
- L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle,
- L'apprentissage du Français et tout particulièrement à visée professionnelle.

Ces 4 domaines d'interventions sont transversalement impactés par la lutte contre les violences faites aux femmes, le développement de l'appropriation des Valeurs de la République et de la Laïcité et l'aide à la mobilité des personnes.

Le périmètre d'intervention de ce contrat porte sur le bassin de vie d'Auch, c'est-à-dire Auch, Pavie, Duran et Preignan. Les habitants du quartier politique de la ville primo-arrivants en seront également bénéficiaires. 150 personnes ont signé un contrat d'intégration républicaine en 2023 sur l'agglomération.

Les actions suivantes sont envisagées :

- faciliter le relogement de ces publics en les intégrant dans la cotation de la Conférence Intercommunale du Logement,
- faciliter l'accès à l'école et aux structures petite enfance en élaborant des documents simples à lire et à comprendre pour les parents
- créer des places en accueil « occasionnel » en crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle
- assurer une formation des professionnels concernés et une meilleure communication entre dispositifs et institutions
- développer le FLE (français langue étrangère) à visée professionnelle
- développer des actions parentalité à partir des dispositifs « savoir nager » et « savoir faire du vélo » ou créer, au titre d'une composante du PEDT (projet éducatif territorial), une action « d'où viens-tu ? »
- mettre en place des actions de repérage et des parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Ces pistes d'action seront étudiées avec les partenaires avant l'élaboration des fiches-actions et la signature du CTAI.

Une coordination des dispositifs est recherchée. Il en est de même avec le dispositif AGIR (accompagnement global individualisé des réfugiés).

Le CTAI sera doté d'une enveloppe à hauteur de 38 000 € au moins et jusqu'à 60 000 €, sous condition.

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE SE MET EN OEUVRE SUR TROIS NIVEAUX DE GESTION :

> Le comité stratégique

Co-présidé par le Président de Grand Auch Coeur de Gascogne, le maire d'Auch et le Préfet du Gers, il se compose de tous les signataires du Contrat de Ville et des instances citoyennes. Généralement tous les partenaires du Contrat de Ville sont associés à ce comité. Il siège au moins une fois par an.

Le comité stratégique intègre dans ses débats l'intégralité du projet de territoire mené dans le cadre du Contrat de Ville 2024 - 2030.

Il produit un bilan annuel des activités, examine des sujets inscrits à son ordre du jour ou qui suggère un arbitrage. Dorénavant, il rendra compte d'une évaluation partielle ou totale selon les indicateurs partagés au sein de l'observatoire de l'évaluation.

> La revue de projet de la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Elle est organisée une fois par an et ce durant toute la durée de la convention NPNRU. Le délégué territorial de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) l'organise, en concertation avec le porteur de projet. Le Préfet du Gers en qualité de délégué territorial de l'ANRU co-préside l'instance avec le Président de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (GACG) désigné porteur de projet.

A l'interface entre bilan et projection, la revue de projet a pour objectif d'assurer le suivi de la convention et des actions telles que contractualisées. Elle peut apprécier les évolutions afin d'assurer l'enrichissement du projet urbain. Sous forme de retour d'information, la revue de projet renseigne et identifie les éléments générateurs d'avenant à la convention.

Plus spécifiquement, la revue de projet examine les éléments suivants :

- Respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- Respect du programme financier du projet,
- Mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- Niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- Réalisation des conditions de réussite du projet,
- Mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- État d'avancement et qualité du relogement,
- État d'avancement et qualité du projet de gestion,
- Application de la charte nationale d'insertion,
- Organisation de la gouvernance.

> Le comité de pilotage

Ce comité est un lieu d'expression et d'échange qui sert à réfléchir collectivement. Il est en lien avec d'autres acteurs ou partenaires porteurs d'une politique publique. Le but est de mobiliser de façon pérenne les protagonistes « décideurs ».

Co-présidé par le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Général des Services adjoint de la communauté d'agglomération chargé de la politique de la ville et le Directeur de l'Action Sociale Territoriale du conseil départemental.

Il se compose généralement :

- Des services de l'Etat ;
- Des services de l'Agglomération ;
- Des services du Conseil départemental du Gers.

Le Centre de Ressources Politique de la Ville (Ressources et Territoires administré sous la forme juridique de Groupement d'Intérêt Public) peut siéger sur demande des maîtres d'ouvrage Etat ou Agglomération. Le Comité de Pilotage (CoPil) prépare les décisions soumises au comité stratégique, vérifie la bonne exécution des actions validées et en assure l'évaluation.

Il veille à la cohérence globale des actions du Contrat de Ville, prépare le programme annuel d'actions et son financement prévisionnel. Il vérifie la prise en compte des politiques de droit commun et transverses (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes) dans les actions du Contrat de Ville.

Il se réunit en tant que de besoin. Il fait un point régulier sur la mise en application et le suivi des conventions interministérielles.

Dans le cadre de la capitalisation du premier contrat, des "CoPil thématiques" sont organisés pour mobiliser les institutions (Bailleur social / Action logement / Chambre de Commerce et d'Industrie / Associations de commerçants ...) ou des membres "experts" afin de traiter de sujets spécifiques.

Ainsi, sont identifiés :

- Le CoPil "Programmation financière et évaluation" se prononcera en faveur de la reconduction des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de l'affectation des crédits Politique de la ville du Programme 147. A cette occasion, les indicateurs relatifs à l'évaluation seront renseignés et analysés ;
- Le CoPil "Habitat / Logement" statuera dorénavant pour créer, préciser et favoriser les conditions d'une mixité urbaine de ce territoire ;
- le CoPil "Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations et Egalité Femme-Homme" devra investir le champ des discriminations et de l'égalité pour mener à bien une mission d'intégration des publics ;
- le CoPil "Développement économique / secteur marchand" portera une vigilance notamment sur l'engagement des entreprises et l'intégration d'acteurs économiques ou en faveur de l'emploi de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
- Enfin, un CoPil du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

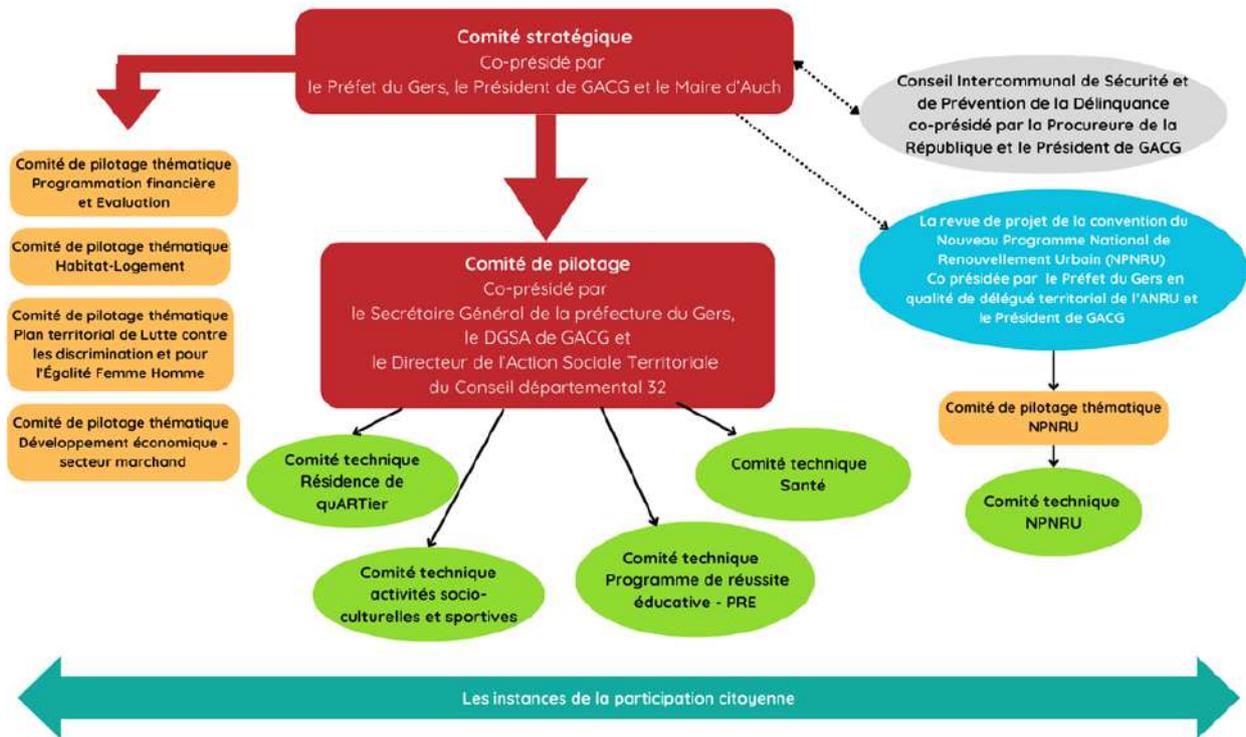


> Les comités techniques ou ateliers thématiques :

Ils permettent de réunir des experts et de partager des connaissances métiers, d'exposer les difficultés et de résoudre les problèmes identifiés ou perçus.

- Comité technique du Programme de Réussite Educative (PRE) ;
- Comité technique « activités socio-culturelles et sportives » lié à l'appel à projet annuel ;
- Comité technique des Résidences de quARTier ;
- Comité technique Santé ;
- Comité technique du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- Conseil Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Le schéma de la gouvernance se traduit ci-dessous :



7 / Une évaluation intégrée

Le contrat de ville 2024-2030 fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2027 et d'une évaluation finale en 2030.

Un référentiel d'évaluation mis en place pour l'évaluation à mi-parcours en 2018 et l'évaluation finale du premier contrat de ville avait eu vocation à observer les évolutions des actions mises en place, à partir d'indicateurs sélectionnés par les partenaires.

Ce référentiel va être utilisé et être adapté aux indicateurs des projets prioritaires. Celui-ci sera composé d'indicateurs (y compris de droit commun) quantitatifs et mis à jour annuellement par les partenaires signataires.

Il sera accompagné par une nouvelle démarche d'évaluation adaptée aux projets proposés dans ce nouveau contrat de ville. Une réflexion sera lancée autour des questions évaluatives.

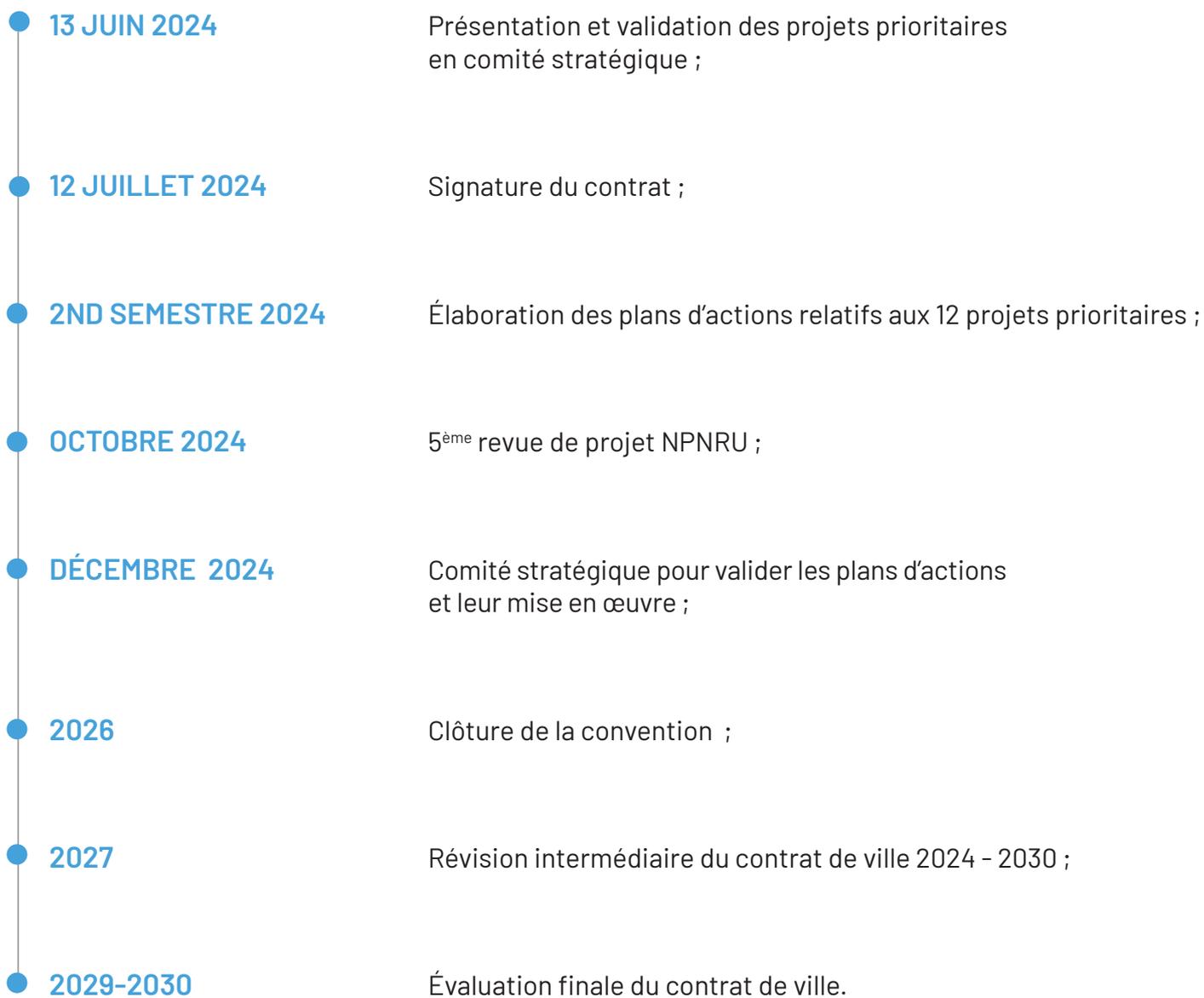
L'évaluation est dite intégrée lorsque les éléments (indicateurs, bilans, questions évaluatives,..) qui la composent, sont préparés conjointement aux projets d'une part et qu'une réflexion évaluative est prévue parallèlement au bilan des réalisations d'autre part.

L'analyse qualitative par projet structurant sera donc proposée annuellement soutenue par les éléments quantitatifs recueillis en amont.

Le référentiel est un «mini observatoire» qui va perdurer. La mise à jour sera annualisée. Il a pour objectif de relever les grandes tendances de l'évolution du QPV.

8 / LE CALENDRIER

PROJETÉ À L'ÉCHÉANCE 2030



● 13 JUIN 2024	Présentation et validation des projets prioritaires en comité stratégique ;
● 12 JUILLET 2024	Signature du contrat ;
● 2ND SEMESTRE 2024	Élaboration des plans d'actions relatifs aux 12 projets prioritaires ;
● OCTOBRE 2024	5 ^{ème} revue de projet NPNRU ;
● DÉCEMBRE 2024	Comité stratégique pour valider les plans d'actions et leur mise en œuvre ;
● 2026	Clôture de la convention ;
● 2027	Révision intermédiaire du contrat de ville 2024 - 2030 ;
● 2029-2030	Évaluation finale du contrat de ville.

4/ SIGLES UTILISÉS

ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie); ANCT (Agence National de la Cohésion des Territoires); AGAPEI (association AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap); ANRU (Agence Nationale du Renouvellement Urbain); ARS (Agence Régionale de Santé); AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle); BPI (Banque Publique d'Investissement); CAF (Caisse d'Allocations Familiales); CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce); CCT (Chargé de Coopération Territorial); CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité); CLS (Contrat Local de Santé); CLSM (Contrat Local de Santé Mentale); CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat); CMPP (centre médico-psycho-pédagogique); CD (Conseil Départemental); CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif); CEJ (Contrat Engagement Jeunes); CER (Contrat d'Engagement Republicain); CFA (Centre de Formation des Apprentis); CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale); CISPD (Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance); CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie); CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé); CRO (Conseil Régional Occitanie); CRTE (Contrat Régional de Transition Ecologique); CSI (Contrat de Sécurité Intégré); CTAI (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration); CUS (Convention Urbaine et Sociale); DAC (Dispositif d'Appui et de Coordination); DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations); DGSA (Directeur Général des Services Adjoint); DILCRAH (Délégation Interministérielle à la lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la haine anti-LGBT); DRAC (Direction Régionale des affaires Culturelles); DST (Direction des Services Techniques); EDM (Ecole des Métiers); EAC (Education Artistique et Culturelle); EN (Education Nationale); ESS (Economie Solidaire et Sociale); FLE (Français Langue Etrangère); GACG (Grand Auch Coeur de Gascogne); GEAG (Groupement d'Employeurs des Associations du Gers); GIP (Groupement d'Intérêt Public); GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel); GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité); IFSI (Institut de Formation des Soins Infirmiers); INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques); LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents); LLS (Logements Locatifs Social); MDS (Maison des Solidarités); MLE (Mission Locale pour l'Emploi); NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain); OEPRE (Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants); OMS (Office Municipal des Sports); OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat); OPH (Office Public de l'Habitat); PAEJ (Point d'Accueil Ecoute Jeunes); PAT (Projet Alimentaire Durable); PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial); PDI (Plan Départemental d'Insertion); PEDT (Projet Educatif de Territoire); PIC (Projet à Impact Collectif); PLNS (Plan Local Nutrition Santé); PLU (Plan Local d'Urbanisme); PMI (Protection Maternelle et Infantile); PNNS (Plan National Nutrition Santé); PRE (Programme de Réussite Educative); PRF (Plan Régional de Formation); PTLCD (Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations); QPV (quartier politique de la ville); REP (Réseau d'Education Prioritaire); RSA (Revenu de Solidarité Active); SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale); SDSF (Schéma Départemental de Services aux Familles); SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale); SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique); SRESTE (Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologiques); TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties); UDAF (Union Départementale des Associations Familiales); UUE (Unité Urbaine Elargie); VRL (Valeurs de la République et Laïcité)



Signatures du contrat de ville

quartiers2030

Contrat de ville

12 juillet 2024

« Engagements quartiers 2030 »
Le Grand Garros
2024 - 2030



Le préfet du Gers Laurent CARRIÉ	Le président du Grand Auch Coeur de Gascogne Bernard PENSIVY	Le maire d'Auch Christian LAPREBENDE	Le préfet de la Région Occitanie Pierre-André DURAND
La présidente de la région Occitanie Carole DELGA	Le président du département du Gers Philippe DUPOUY	La procureure de la République Clémence MEYER	Le recteur d'Académie Mostafa FOURAR
Le directeur général de l'ARS Occitanie Didier JAFFRE	Le président de la CCI du Gers Rémi BRANET	Le président de la CMA de la Région Occitanie représenté par le président de la CMA du Gers Philippe ARCHER	Le président de la chambre d'agriculture du Gers Bernard MALABIRADE
La directrice départementale de France Travail Hélène POLIART	La présidente de la mission locale pour l'emploi du Gers Hélène ROZIS-LEBRETON	La directrice régionale adjointe Occitanie de la Banque des Territoires - Caisse des dépôts Caroline CARTALLIER	Le président de la CAF du Gers Thierry SAINT-LUC
Le président de la CPAM du Gers Jean-Claude MORA	Le président de l'AGAPEI Michel STAROZINSKI	Le président de l'Office Public de l'Habitat du Gers Bernard KSAZ	Le président de la SA Toit Familial de Gascogne Lucien CASTET



Annexes



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

